PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



Sommaire:

	GLOSSAIRE	Page 2
	PRÉAMBULE	Page 3
1	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	Page 5
2	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES	Page 8
3	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX THÉMATIQUES DE L'HABITAT ET DU PAYSAGE	Page 9
4	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AU VOLET ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE	Page 16
5	ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS	Page 24

C		Q	
C.C.A.R.M. C.C.A.S	Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse Centre Communal d'Action Sociale	Q.E.B.	Qualité Environnementale d'un Bâtiment
E		P	
E.H.P.A.D	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	P.A.D.D. P.L.U.	Projet d'Aménagement et de Développement Durables Plan Local d'Urbanisme
H		P.L.I.E. P.M.E.	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Petites et Moyennes Entreprises
H.L.M.	Habitation à Loyer Modéré	P.M.I. P.N.R.A.	Petites et Moyennes Industries Parc Naturel Régional des Ardennes
1			
I.N.S.E.E.	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	5	
40		S.D.T.A.N. S.R.U.	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique Solidarité et Renouvellement Urbain
0		7	
O.A.P.	Orientation d'Aménagement et de Programmation	7.11.5.5.5	Zana Naturalla d'Intérât Écologique Founistique et Floristique
		Z.IN.I.E.F.F.	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Une ligne de conduite : le développement durable

Les lois successives intervenues depuis 2000 placent **le développement durable** au cœur de la démarche de la planification.

La notion de développement durable se définit comme un développement fondé sur la solidarité avec les générations futures : "satisfaire à ses propres besoins sans remettre en cause les besoins futurs".

Cette notion s'exprime dans quelques principes fondamentaux : équilibre, diversité des fonctions urbaines et mixité sociale, respects de l'environnement et des ressources naturelles, maîtrise des besoins en déplacements et de la circulation automobile, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des écosystèmes.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et l'une de ses pièces maitresse, à savoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) constitue donc un enjeu majeur et complexe.

Qu'est-ce-que le P.A.D.D.1?

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques :

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Ce qu'il faut retenir ... 🗷

Le P.A.D.D. n'est pas directement opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme, mais il constitue une pièce majeure du dossier de P.L.U.

Il pose la question du "devenir du territoire de Fumay" pour les 10 à 15 prochaines années.

Ce document, simple et concis, se veut accessible à tous les citoyens et les habitants, en leur donnant une information claire sur le projet territorial. Il exprime et traduit la vision future du territoire souhaitée à la majorité par la municipalité et les habitants.

Le P.A.D.D. de Fumay s'appuie sur les grands axes de réflexion et les enjeux du territoire issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, et rappelés de façon synthétique dans le présent document.



© Source: extrait de la fiche n°3 du CERTU « Le P.L.U. / Le contenu du P.A.D.D. » juin 2013

¹ Article L.151-5 du code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015

Le P.A.D.D. de Fumay s'appuie sur les grands axes de réflexion issus du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et des enjeux croisés mis en évidence par une approche transversale des thématiques environnementales :

- Le patrimoine naturel, forestier, paysager et historique,
- Le développement économique,
- Le développement urbain lié aux enjeux sociodémographiques, à l'objectif de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,
- Les déplacements et les transports.

De nombreuses ambitions déclinent les projets et orientations d'aménagement envisagés sur la ville pour les dix à quinze prochaines années :

- Contrer la baisse de la population en rendant la ville attractive, afin de favoriser l'implantation de nouveaux ménages.
- Prévoir un développement urbain en adéquation avec les objectifs de population souhaités par la commune, en assurant une offre diversifiée et qualitative en logements, en services et en équipements publics, adaptée aux attentes des nouveaux arrivants et aux nouvelles façons d'habiter.
- Favoriser le développement économique (dont le tourisme) afin de réduire le taux élevé de chômage sur la commune.
- Assurer une gestion durable des espaces naturels et urbains.
- Placer la culture au cœur du projet politique car c'est un enjeu essentiel pour l'ensemble des habitants.

1: ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

1.1. PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Le territoire de **Fumay** abrite plusieurs zones environnementales remarquables :

- La Meuse et ses versants abrupts boisés.
- Des milieux écologiques de grand intérêt et protégés: Site Natura 2000 du « Plateau ardennais », Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique, etc.
- Les friches et les délaissés liés aux **anciennes exploitations ardoisières**
- Une topographie encaissée, libérant des points de vue imprenables sur le fond de vallée.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

1.1.1. IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ESPACES RECENSÉS COMME ÉTANT SENSIBLES

- en informant les tiers à travers le P.L.U. de la présence locale de zones recensées au niveau national ou européen comme étant des milieux accueillant des espèces protégées ou des associations végétales originales (site Natura 2000 « Plateau ardennais », Z.N.I.E.F.F. de types I et II, etc.),
- en préservant le paysage du front de Meuse et en aménageant les berges.

1.1.2. IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES « ESPACES DE NATURE RÉSIDUELS »

- préserver dans les zones urbaines et en périphérie, les friches et les délaissés hérités de l'exploitation de l'ardoise et qui représentent des **espaces favorables au développement d'une végétation spontanée**,
- définir le classement adapté dans le Plan Local d'Urbanisme (zone naturelle et forestière).

1.1.3. POURSUIVRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DU TERRITOIRE

- prendre en compte le **plan de gestion du site Natura 2000** « Plateau ardennais » (Document d'objectifs) et le **plan de gestion de la forêt communale de Fumay**,
- préserver ou mettre en place des liaisons douces (sentes et sentiers pédestres),
- promouvoir la mise en valeur et la fréquentation des berges de Meuse.

1: ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

1.2. PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT DES ESPACES FORESTIERS

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Les surfaces forestières sont omniprésentes à Fumay, elles occupent à elles seules **près de 90% du territoire communal.** D'ailleurs trois forêts publiques se répartissent le territoire fumacien :

- la forêt domaniale de Françbois-Bryas à l'Ouest,
- la forêt domaniale de Heez-Manises,
- la forêt communale de Fumay, au centre.

Plus généralement, ces espaces boisés sont compris dans le massif forestier ardennais, formant un triangle s'étendant sur tout le Nord du département, et entaillé par les vallées de la Meuse et de la Semoy.

Une des originalités du paysage de l'Ardenne est de dérouler verticalement de hautes façades forestières. À Fumay, ce sont les pentes de la vallée de la Meuse. Elles sont en permanence offertes au regard. Véritables draperies d'arbres, elles assurent avec la Meuse elle-même la composante naturelle des paysages des vallées, équilibrant par leur seule présence la densité du bâti en place.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

1.2.1. IDENTIFIER LES ESPACES BOISÉS MÉRITANT D'ÊTRE CLASSÉS PAR LE P.L.U.

- Identifier les espaces boisés méritant d'être classés par le Plan Local d'Urbanisme en raison de leur intérêt paysager ou écologique (lien avec les trames verte et bleue issues de l'application des lois du Grenelle de l'Environnement),
- Préserver et valoriser les espaces boisés remarquables, haies, talus, plantations, et les intégrer aux réseaux environnants.

1.2.2. PRENDRE EN COMPTE LE PLAN DE GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE DE FUMAY

Le plan de gestion "Aménagement de la forêt communale de Fumay - 2008-2022" vise à assurer un juste équilibre entre la production de bois et la protection de la forêt.

1.2.3. PRÉSERVER EN FEUILLUS LA FAÇADE FORESTIÈRE DE LA VALLÉE.

Le nord de la forêt, en bordure de la Belgique, est couvert par une futaie d'épicéa de 60 ha environ. Le reste de la forêt présente l'aspect de taillis simple et de taillis sous futaie de feuillus, dont une grande partie est difficilement exploitable à cause de la forte pente.

1: ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

1.3. MESURES EN FAVEUR DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Un corridor écologique des milieux humides est identifié sur le territoire de Fumay, avec la Meuse et une partie du ruisseau de l'Alyse. Le corridor lié à la Meuse est fragmenté par cinq obstacles à l'écoulement, parmi lesquels on compte deux barrages.

La continuité écologique des milieux boisés est attendue avec l'État belge limitrophe. La RD 8051, traversant le massif forestier ardennais, constitue une fragmentation potentielle du réservoir liée au réseau routier.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT.... 🗷

Les mesures de protection des espaces naturels doivent être conjuguées avec la nécessité de garantir sur le long terme les échanges écologiques entre les différentes entités protégées.

Pour cela, le Plan Local d'Urbanisme de Fumay va s'attacher à :

- veiller à préserver la liaison entre les espaces protégés,
- s'assurer que les choix établis en faveur du développement urbain ne remettent pas en cause les continuités écologiques (perméabilité pour les échanges faunistiques),
- élargir cette orientation de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques à la réflexion amont de tout projet d'aménagement ou d'équipement.
- être cohérent avec les dispositions d'urbanisme réglementaire similaires pour l'État belge limitrophe.

D'une façon générale les orientations prises en faveur des espaces naturels remarquables (point 1.1.) et des espaces forestiers (point 1.2.), ne peuvent qu'être favorables aux maintiens des continuités écologiques.

2 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES

UNE ORIENTATION UNIQUE: MAINTENIR DES MILIEUX AGRICOLES OUVERTS INTRAFORESTIERS

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

À Fumay, l'activité agricole a quasiment disparue.

Le Recensement Général de l'Agriculture (R.G.A.) de 1988 laissait présager cette disparition puisque seules quatre exploitations avaient été recensées. En 2000 et depuis lors, plus aucune exploitation n'a été répertoriée sur le territoire communal.

Il subsiste néanmoins quelques terrains cultivés par des exploitants extérieurs de Fumay (ex : au lieudit Terre Humitaine). ... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

2.1. DÉLIMITATION D'UNE ZONE AGRICOLE AU LIEUDIT « TERRE HUMITAINE »

- Ilot de prairies permanentes (selon RPG 2013)

3.1. PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

La topographie typique d'une vallée induit malheureusement la présence :

- d'une zone inondable liée aux débordements de la Meuse.
- de fortes pentes qui peuvent être à l'origine d'un ruissellement important.

On note aussi la présence :

- d'un risque de feux de forêt,
- d'un risque de mouvement de terrain, lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles,
- d'un risque de sismicité faible,
- de canalisations de transports de gaz ainsi que des voies routières et ferrées par lesquelles transitent des matières dangereuses,
- des sites et sols potentiellement pollués,
- et de cavités souterraines disséminées sur le territoire (y compris en milieu urbanisé).

Ces risques avérés font partie des données à prendre en considération dans le choix des futures zones à urbaniser.

La station d'épuration de Fumay-Haybes est dimensionnée pour un niveau de 9000ÉqH et elle reçoit leurs effluents.

La défense incendie est globalement satisfaisante.

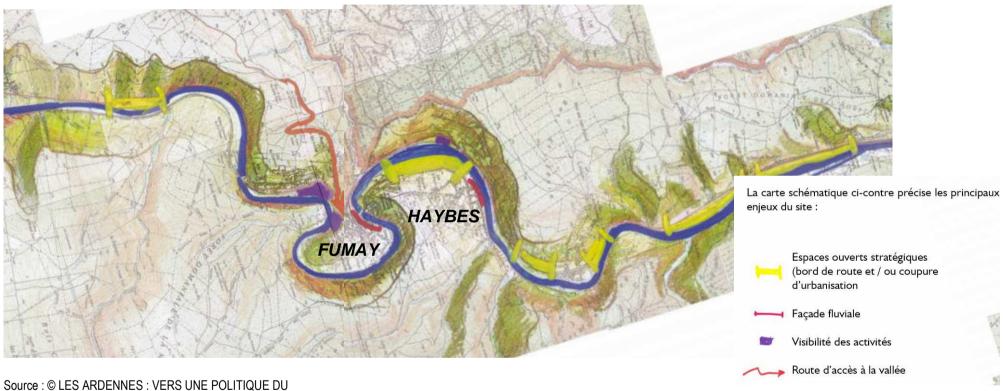
... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

3.1.1. PROTÉGER ET INFORMER LA POPULATION CONTRE LES RISQUES IDENTIFIÉS

- en veillant à éviter les constructions nouvelles dans les zones inondables,
- en veillant à la prise en compte des risques potentiels de pollution des sols et de présence de cavités souterraines, propres au passé industriel local.

3.1.2. ENCOURAGER UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- en étant vigilant sur la qualité urbanistique, architecturale et environnementale des constructions, en fixant des densités et formes urbaines garantes du développement durable et en adéquation avec les objectifs de population,
- en encourageant le recours aux énergies renouvelables et en incitant à la Haute Qualité Environnementale du bâti (QEB) pour l'ensemble des aménagements et des constructions / réhabilitations,
- en veillant à faire des choix d'implantation pertinents au regard des objectifs environnementaux:
 - Inciter à la conception bio climatique,
 - Favoriser une densité qualitative permettant de développer les espaces libres,
 - Poursuivre le développement des déplacements doux et les cheminements piétons.
- en veillant à protéger la ressource en eau (mise en place de périmètres de protection du captage du Trou Gigot) et en assurant une bonne défense incendie,
- en prenant en considération les capacités de traitement de la station d'épuration,
- en finalisant le zonage d'assainissement communal.



Source : © LES ARDENNES : VERS UNE POLITIQUE DU PAYSAGE Agence Bertrand FOLLEA- Claire GAUTIER,

Paysagistes DPLG juin 2000

3.2. PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL ET REDONNER À FUMAY SA PLACE DE CAPITALE DE L'ARDOISE

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

La ville de Fumay a été **marquée par l'exploitation de l'ardoise**, et son paysage en garde une très forte empreinte.

Le centre historique constitue un véritable potentiel touristique, avec ses ruelles étroites, l'architecture remarquable de certains bâtiments, le schiste et l'ardoise, qui confèrent à la ville une forte identité.

L'ancienne cité ouvrière du Charnois et les usines du Pied-Selle actuellement occupées par la société Nexans, font partie intégrante du patrimoine industriel de la ville.

Le château des Comtes de Bryas et d'autres édifices de caractères, tels que le couvent des Carmélites et l'hôpital local, offrent de beaux exemples des différentes périodes architecturales, qui ont marqué la commune.

De nombreuses **actions de mise en valeur du patrimoine historique et culturel** de la ville ont été réalisées ; d'autres restent à venir.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗹

3.2.1. DÉFINIR UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL TOUT EN VEILLANT AU RENOUVELLEMENT URBAIN

Il s'agit de valoriser les habitats du centre ancien en grès et schiste, les spécificités architecturales de la Semoy, les toitures en ardoise et les cités ouvrières de caractère.

3.2.2. POURSUIVRE LES ACTIONS DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

La municipalité de Fumay s'est donnée pour objectif de poursuivre le programme de requalification d'espaces publics et de réhabilitation de bâtiments structurants, en fonction des besoins.

3.2.3. PRÉSERVER LA FAÇADE FLUVIALE ET POURSUIVRE SA MISE EN VALEUR

La mise en valeur de cette façade fluviale suppose en même temps la **reconquête qualitative des rives urbaines**, qui forment l'espace public et qui met en scène la façade fluviale, s'offrant à la vue depuis la rive opposée. Cette reconquête a été entamée avec l'aménagement de la voie verte départementale.

3.3. ENRAYER LA CHUTE DE POPULATION ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Un déclin démographique continu :

La population totale de Fumay s'élève à 3541 habitants, pour une population municipale équivalente à 3481 habitants (populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2020). Malgré ses atouts, **la ville est confrontée à un phénomène de déclin et enregistre depuis 1970 une chute démographique marquée** (-45% environ), soit une perte de population de plus de 3 000 habitants.

Cette chute s'accompagne d'une tendance au vieillissement de la population, avec un indice de vieillissement qui passe de 0,82 à 1,05 entre 1999 et 2014.

En 2017, **le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 2,2**. Les couples mariés restent majoritaires mais ils représentent moins de 50% des ménages.

Selon les critères de l'I.N.S.E.E., Fumay fait partie de la zone d'emploi de Charleville-Mézières.

En 2014, la population active de Fumay est majoritairement constituée d'ouvriers et d'employés salariés, mais le nombre d'actifs représentant ces deux catégories socioprofessionnelles est en baisse par rapport à 1999.

Hormis la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprises et celle des professions intermédiaires, qui ont progressé entre 2009 et 2014 (respectivement : +82% et + 29%), les actifs ayant ou non un emploi ont diminué dans chaque catégorie socioprofessionnelle prise en considération.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

3.3.1. CONTINUER À ŒUVRER POUR STOPPER LA BAISSE DE POPULATION ET ENRAYER LE PHÉNOMÈNE DE "FUITE DE LA POPULATION VERS L'EXTÉRIEUR"

Objectif chiffré de population à l'horizon 2030:

- revenir progressivement à un niveau de population municipale équivalent à 3600 habitants (niveau déjà atteint et dépassé lors des décennies précédentes).

3.3.2. CONTINUER À FAVORISER LA REMISE SUR LE MARCHÉ DE LOGEMENTS VACANTS

- Les initiatives publiques et privées sont ici visées.

3.3.3. VEILLER À LA MIXITÉ URBAINE, SOCIALE ET INTERGÉNÉRATIONNELLE

Dans le contexte actuel de vieillissement de la population, il est de plus en plus nécessaire de **prévoir une offre de logements adaptée aux personnes âgées**, en alternative à l'EHPAD.

3.4. PORTER L'ATTENTION SUR L'HABITAT DU CENTRE-VILLE (suite et fin)

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Les problématiques constatées à Fumay sont similaires à celles de beaucoup de centres anciens en France, avec la présence de logements qui se dégradent, qui ne possèdent pas l'ensemble des éléments de conforts, ou qui se situent dans des rues étroites peu accessibles notamment pour les personnes âgées (ex: abords de l'église « Les Rochettes », rue des Tanneurs, rue des Martyrs, etc.). La question du manque d'ensoleillement est aussi évoquée.

D'une façon générale, ces logements ne sont pas nécessairement vacants, et les propriétaires sont pour l'essentiel privés.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

En considérant les efforts importants consentis depuis ces dernières années sur le quartier du Charnois (ANRU), il importe que la Ville de Fumay porte son attention sur l'habitat du centre-ville, en :

- dressant un état des lieux exhaustif de la situation actuelle de l'habitat dans le centre ancien,
- accompagnant les démarches et les programmes mis en place à l'échelle départementale ou intercommunale (ex : programme « Habiter Mieux », destiné à lutter contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique ; recrutement récent par la C.C.A.R.M. de deux ambassadeurs de l'efficacité énergétique dans le cadre de ce programme).

3.5. OBJECTIFS COMMUNAUX DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

À Fumay, le bilan de l'OPAH terminée en 2012 s'avère plutôt positif, avec 90 projets de réhabilitation subventionnés (dossiers propriétaires occupants).

Selon l'avenant de sortie de 2014, le Programme de Rénovation Urbaine mené sur le quartier du Charnois devrait aboutir sur la démolition de 289 logements, la réhabilitation de 119 logements et la reconstruction de 114 logements.

Les terrains vierges de construction (dents creuses) au sein de la zone urbaine fumacienne sont relativement peu nombreux (10 espaces de dents creuses jugées urbanisables répertoriés en 2018).

À l'appui des études préalables liées au PLU, des échanges et autres avis rendus sur le projet de PLU élaboré par la municipalité, la commune a défini un objectif chiffré maximal de consommation d'espace à vocation d'habitat. Cet objectif est aussi déterminé en considérant que Fumay est un pôle urbain intermédiaire du département des Ardennes. La municipalité fumacienne souhaite, à travers son PLU, poser les jalons d'une reconquête démographique et économique pour les années futures.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗹

3.5.1. OPTIMISER LE CHOIX GÉOGRAPHIQUE DES ZONES D'EXTENSION DE L'HABITAT

En considérant les contraintes physiques et naturelles de Fumay, il s'agit de conserver au P.L.U. les zones d'extension de l'habitat dans les secteurs du territoire jugés les plus propices, la réflexion s'effectuant dans un souci :

- de préservation du lien social et de communauté de vie (la couronne urbaine immédiate est en ce sens privilégiée),
- de préservation de la qualité du site et des paysages,
- d'économie en matière d'équipement (linéaires de voiries, réseaux, etc.),
- de développement durable (transports et nuisances),
- et de prises en compte des sensibilités environnementales.

Ces paramètres ont guidé les élus à prioriser géographiquement la densification au niveau du quartier du bois de Han, et en considérant aussi les actions diverses déjà menées sur le quartier du Charnois depuis ces dernières années.

La commune se fixe pour objectif une consommation maximale de 5 ha à destination de l'habitat, dont « dents creuses » et zone(s) à urbaniser à court ou long terme.

3.5.2. POURSUIVRE LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN EXISTANT PAR UNE IDENTIFICATION DES DENTS CREUSES

La localisation des nouveaux espaces d'urbanisation doit aussi être choisie au sein du tissu bâti existant dans une logique de développement qualitatif des espaces bâtis et de réduction de la consommation spatiale.

3.6. OBJECTIFS COMMUNAUX EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Effets pervers générés par la pratique de l'étalement urbain

Depuis ces dernières années, la lutte contre l'étalement urbain s'est affirmée au cœur des préoccupations nationales, car il est jugé contraire à un développement urbain durable :

- ✓ il consomme une ressource non renouvelable : l'espace naturel, agricole et paysager;
- ✓ il génère des coûts élevés d'infrastructures : routes, canalisations, câbles;
- ✓ il entraîne une consommation énergétique élevée pour les transports et le chauffage;
- ✓ il imperméabilise les sols et favorise le ruissellement des eaux pluviales;
- ✓ il occasionne des dépenses de plus en plus élevées pour les ménages : éloignement plus important donc coûts de transports plus élevés;
- ✓ il éloigne des commerces, des services et des transports en commun;
- ✓ il peut engendrer un isolement social.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

3.6.1. IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LA RECONQUÊTE DES FRICHES URBAINES

⇒ Exemples actuels suivants : L'Émaillerie Ardennaise, l'hôtel des Roches, l'ancien garage Pierson, etc.

3.6.2. STOPPER LE DÉVELOPPEMENT LINÉAIRE DE L'URBANISATION

3.6.3. STOPPER LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT À L'ÉCART DE LA ZONE AGGLOMÉRÉE

4.1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Les statistiques disponibles au 31 décembre 2010 indiquent que le territoire fumacien regroupe 186 établissements, tournés majoritairement vers le commerce, les transports et les services divers (environ 65% des établissements).

Les trois principales entités économiques de Fumay sont :

- l'usine **Nexans, principal employeur de la** commune, et ses abords,
- la Zone d'Activités du Charnois,
- le **Pôle d'Entreprise Communautaire**.

Le déclin démographique amorcé à la fin des années 1960 trouve son origine dans la crise des principaux secteurs d'activité industrielle qui a touché l'ensemble de la vallée de la Meuse.

Les pertes successives d'emplois locaux résultant de la fermeture d'établissements présents sur le territoire, tels que la fonderie Bidez-Haller dans les années 80 n'ont pas été compensées par le développement de nouvelles activités. Cette situation a conduit à une hausse du taux de chômage des habitants et une baisse du nombre d'actifs travaillant et résidant à la fois sur le territoire de Fumay.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗹

4.1.1. CONFORTER LES EMPLOIS INDUSTRIELS SUR FUMAY

La présence de deux établissements industriels importants, l'usine Nexans (195 salariés) et Fab 21 (81 salariés) permet de maintenir un niveau d'emplois relativement stable, de procurer des contrats de sous-traitance et de maintenance à diverses entreprises locales et extérieures, et de générer des recettes pour la collectivité.

D'une façon générale, la Ville de Fumay souhaite accompagner tout projet d'intérêt économique.

4.1.2. PRÉVOIR L'AVENIR ET INTÉGRER L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU CHARNOIS

Constatant que certaines entreprises préféraient bénéficier de locations simples plutôt que de crédits-baux, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a décidé de développer une offre locative sur le territoire de Fumay. Il s'agit du Pôle d'Entreprise Communautaire, aménagé en 1996 sur la friche industrielle Technifonte, et le bâtiment artisanal construit en 2010 sur la Zone d'Activités du Charnois.

Les objectifs politiques sont de conforter ces initiatives et de développer des actions similaires en fonction d'un potentiel besoin. L'objectif d'une consommation maximale de 10ha à destination des activités est retenu (hors zones d'activités existantes et hors zones de loisirs).

En cohérence avec les décisions politiques intercommunales, le P.L.U. s'attache à permettre l'extension de la Zone d'activités communautaire du Charnois.

4.1.3. POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES ET DES PETITES ENTREPRISES

 Favoriser l'installation de PME / PMI afin de permettre des créations d'emplois en communiquant sur la possibilité actuelle de bénéficier des avantages liés à la Zone BER (Bassin d'Emploi à Redynamiser) et en les accompagnant dans les démarches administratives.

4.1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (suite et fin)

4.1.4. METTRE EN PLACE DES ACTIONS ET DES STRUCTURES POUR ENRAYER LE CHÔMAGE

L'une des volontés de la municipalité est d'offrir un point Accueil Emploi Formation, Solidarité, etc.

À travers des permanences dans le centre de Fumay, le but est d'offrir une continuité, et un soutien des actions solidaires menées entre autres par le C.C.A.S., la mission locale, le P.L.I.E. etc., en faveur des plus défavorisés, et de développer une meilleure offre de formation.

4.1.5. VEILLER À PRÉSERVER LE PRINCIPE DE MIXITÉ DES FONCTIONS HABITAT / ACTIVITÉS

À travers le P.L.U., la municipalité souhaite préserver en zones urbaines la mixité des fonctions habitat / activités, tout en veillant à ce que cette "cohabitation géographique" soit possible (ex : interdire le cas échéant, les nouvelles activités industrielles, commerciales ou artisanales polluantes ou bruyantes, etc.).

4.2. ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

L'offre commerciale dans le centre-ville de Fumay est relativement bien développée et diversifiée. Néanmoins, elle souffre d'un manque d'attractivité en raison de la morphologie étirée du centre-ville, de la discontinuité des linéaires commerciaux et de la présence de commerces vieillissants.

Les principaux axes commerçants sont :

- les places Aristide Briand et d'Auchel et leurs artères (ex. : rue du Château)
- les rues du Général de Gaulle et du Docteur Séjournet
- la place Lambert Hamaide

Les **espaces commerciaux dits « de quartier »** sont :

- Carrefour Market, rue des Évignes (pôle commercial composé aussi d'un garage et d'une station essence),
- Aldi, rue de la Gare.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

4.2.1. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES COMMERCES DE CENTRE-VILLE

- en poursuivant les actions de requalification de la voirie et des espaces publics,
- en favorisant la diversification de l'offre de produits, commerces et services de proximité,
- en réglementant les changements de destination des rez-de-chaussée dans l'hyper-centre fumacien.

4.2.2. FAVORISER LA RECONQUÊTE DES FRICHES COMMERCIALES

4.3. ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX ET ACTIONS SOCIALES

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Plusieurs établissements majoritairement publics sont en place sur le territoire communal, avec :

- le Centre Hospitalier de Fumay, situé 30 place du Baty, comprend notamment une antenne du SMUR, une cellule « Alzheimer », et un service indépendant du centre hospitalier, la Maison Médicale (celle-ci propose une garde médicale prise en charge par des médecins et a pour but de répondre aux demandes de soins non programmés aux heures de fermeture des cabinets médicaux).
- de nombreuses structures tournées vers l'enfance, les jeunes et la famille, qui sont à mettre en relation avec les traits caractéristiques de la population communale (nombre important de ménages avec enfant(s), faible niveau de vie, etc.).

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

4.3.1. CRÉER UNE MAISON MÉDICALE

L'équipe municipale souhaite promouvoir la création « d'une maison médicale », qui comprendrait par exemple l'installation de dentiste(s), médecin(s) généraliste(s), spécialiste(s) (ophtalmologiste, ORL, etc.), et des paramédicaux.

4.3.2. METTRE EN PLACE DES RÉUNIONS DE QUARTIER

Dans une démarche citoyenne et afin d'instaurer un meilleur dialogue, une confiance et une concertation avec tous les acteurs de la commune, la municipalité envisage la mise en place de réunions de quartier, afin d'échanger sur les thématiques souhaitées (travaux, urbanisme...).

4.3.3. MAINTENIR LE CENTRE HOSPITALIER

4.4. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTUREL ET DE LOISIRS

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Le patrimoine naturel, historique et architectural constitue l'attrait touristique de Fumay.

La municipalité s'attache à l'exploiter et à le préserver depuis plusieurs années, en lien avec la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et l'ensemble des professionnels et institutionnels du tourisme.

Parmi les projets phares développés sur le territoire figure le **parc de loisirs Terr'Altitude,** aménagé sur le site de l'ancienne ardoisière Saint-Joseph. Il tend à devenir un équipement touristique structurant à l'échelle de la Vallée.

Eu égard au potentiel touristique de la ville et à la présence d'un nombre important d'équipements touristiques publics, l'offre privée en hébergement et restauration apparait relativement limitée: 2 restaurants, 5 gîtes ruraux dont 3 labélisés « Gîtes de France » et plusieurs chambres d'hôtes également labélisées « Gîtes de France ».

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

4.4.1. CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LOISIRS TERR'ALTITUDE

L'une des vocations de ce parc de loisirs, dont les deux attractions majeures sont une tyrolienne géante et parcours acrobatique en hauteur, est de conférer à Haybes et Fumay le **statut de pôle de loisirs et d'activités sportives de la Vallée de la Meuse** (ambition portée par la C.C. Ardenne Rives de Meuse). Cet objectif semble être atteint mais **les potentialités en termes de retombées économiques et d'animation locale ne sont pas encore épuisées.**

4.4.2. DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL

En lien avec les attraits de la commune, le tourisme fluvial tend à se développer autour de la halte fluviale implantée au Nord-ouest de la ville (passage de bateaux de plaisance pour la plupart belges, allemands ou hollandais, location de vélos, etc.). Il s'agit donc de capter au mieux la clientèle de passage et d'optimiser les retombées de ce type de tourisme sur le territoire communal.

4.4.3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE EN ÉTANT À L'ÉCOUTE DU TOURISTE

- Développer les structures et les offres touristiques privées comme publiques, pour attirer plus de touristes (ex : accompagner l'implantation d'un parc résidentiel de loisirs, aménager une aire d'accueil pour les camping-cars, développer des sentiers de randonnées, créer un hôtel et des chambres d'hôtes, etc.).
- Agir sur l'amplitude d'ouverture des commerces en saison, etc.

4.4.4. POURSUIVRE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL FUMACIEN

(Orientation transversale à celle mentionnée au point 3.2)

4.4. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTUREL ET DE LOISIRS (suite et fin)

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

À ce jour, la ville de Fumay est dotée de plusieurs équipements culturels qui contribuent à l'animation et à l'attractivité du territoire :

- La Capitainerie, qui rassemble également de la documentation touristique à différentes échelles (locale, communautaire, etc.).
- l'Espace Victorin JASSET, rue Lambert Malcotte,
- la salle des fêtes, localisée rue Sainte-Marie, reçoit régulièrement des représentations de spectacles,
- **le théâtre de la Grande Ours,** qui fait office de cinéma,
- la salle polyvalente / Centre social.
- le centre culturel social, rue Francis de Pressencé, qui accueille également des événements culturels, à destination d'un jeune public notamment.
- l'École de Musique,
- La piscine,
- Le complexe sportif et de loisirs du bois de Han.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

4.4.5. METTRE EN PLACE DES ACTIONS CULTURELLES ET FAIRE DE FUMAY « UNE CITÉ CRÉATIVE ET CULTURELLE »

- Créer un espace culturel, jouant un rôle important dans le développement et la médiation culturelle. Il pourrait accueillir entre autres des programmations importantes de spectacles de danse, de musique de théâtre, de cirque mais aussi des expositions, et accueillir des artistes en résidence. L'un des axes de ce projet serait aussi de travailler avec les écoles et le but serait d'en faire un lieu de référence culturelle dans le département des Ardennes.
- Organiser des lectures dans d'autres lieux que l'école, et diffuser des spectacles dans d'autres lieux de vie (ex : EHPAD, IME, centre social et culturel, AFEIPH...)
- Organiser un temps fort autour du livre (ex: fête du livre),
- Aménager une bibliothèque.

4.4.6. VALORISER LE STATUT DE « COMMUNE SPORTIVE »

4.4.7. EMBELLIR ET RÉAMÉNAGER LES QUARTIERS DE LA VILLE

L'embellissement de la ville de Fumay passe par différentes actions :

- Améliorer l'éclairage public,
- Veiller à l'entretien des rues, des trottoirs et de tous les espaces publics,
- Sécuriser les axes routiers,
- Proposer des spectacles de rue afin de donner une autre fonction à l'espace public,
- Valoriser le patrimoine (création d'itinéraires et parcours, panneaux d'information...).

4.5. DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Parmi les objectifs de la Loi Grenelle II figure le développement des communications numériques. La Loi Pintat relative à la lutte contre la fracture numérique a été adoptée le 17 décembre 2009 (n°2009-1572).

Un **S**chéma **D**irecteur **T**erritorial d'**A**ménagement **N**umérique (S.D.T.A.N.) a été élaboré sous la maitrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Ardennes, et il a été approuvé en 2014, et mis à jour en 2015.

Le Conseil Régional du Grand Est a aujourd'hui la compétence du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné.

La commune de Fumay est intégrée à la tranche des travaux programmée d'août 2021 à août 2022.

Aujourd'hui, quand on cherche à acheter un bien immobilier (habitat ou activités) la fibre est devenue un paramètre essentiel (débit jusqu'à 1 qiqabit / seconde, en aérien ou souterrain).

Selon les données fournies en mai 2013, la Ville de Fumay compte 1582 lignes téléphoniques éligibles à la technologie ADSL (1568 pour du débit 10-20 Mbps, et le reste pour du débit 2-10 Mbps).

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

4.5.1. ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES FUTURES DES DIFFÉRENTS ACTEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT POTENTIEL DU TRÈS HAUT DÉBIT À FUMAY

Le développement des communications numériques est un investissement d'avenir et un fort enjeu de croissance, il est devenu l'un des facteurs indispensables à l'attractivité du territoire pour les entreprises notamment.

La pratique du télétravail tend à se développer de plus en plus et si des perspectives de renforcement de la couverture numérique se profilent sur le territoire communal, la municipalité entend accompagner les acteurs concernés dans leur démarche (ex : Conseil Régional, opérateurs, etc.).

Avec l'essor des technologies de l'information et de la communication, le haut débit est devenu essentiel au grand public comme aux professionnels.

4.5.2. MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS EN FAVEUR DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La Ville de Fumay ne souhaite pas que le règlement d'urbanisme interdise à l'avenir les antennes de radiotéléphonie mobile dans les zones urbaines. La création de ces équipements n'en reste pas moins soumise au respect de la règlementation en vigueur (ex : périmètre de précaution autour des établissements sensibles, etc.).

4.6. DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...



... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗹

La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte publiée le 18 août 2015 offre aux communes une nouvelle compétence liée de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid (réseaux d'énergie).

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers.

Les réseaux de chaleur, qui peuvent être mis en place par les collectivités sur leurs territoires afin de chauffer des bâtiments publics et privés à partir d'une chaufferie collective, permettent de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation, notamment en zones urbaines (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...).

Le développement de ces réseaux au cours des prochaines années est lié aux objectifs nationaux de transition énergétique.

Source: http://www.developpement-durable.gouv.fr/

4.6.1. PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La municipalité s'engage à réfléchir à la mise en place en place d'un réseau public de chaleur et/ou de froid (utilisant des énergies renouvelables ou de récupération), dans le cadre de nouvelles opérations d'aménagement.

Il est à noter que la réalisation d'un tel réseau dépend de contraintes de faisabilité technico-économiques diverses.

5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

5.1. DÉPLACEMENTS

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

Les voies structurantes de la ville sont la **R.D.988** (axe Nord-Sud) et la **R.D.8051** (axe Est-Ouest). Celles-ci se croisent au niveau du centre-ville de Fumay, ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés de circulation. Par ailleurs, ces axes présentent des caractères d'insécurité qui les rendent relativement **accidentogènes**.

Le desserrement de l'enclavement de la vallée de la Meuse depuis l'ouverture de l'A304 profite entre autres à Fumay.

Le territoire est desservi par deux lignes régulières de la Régie Départementale des Transports Ardennais, mais qui circulent uniquement en période scolaire (ligne 21 Hargnies – Haybes – Fumay) ou les jours de marché hebdomadaire (ligne 62 Ville de Fumay, ce qui contraint les habitants à avoir recours presque exclusivement à la voiture individuelle.

La voie verte Trans-Ardenne, réservée aux modes de déplacements doux et offrant un parcours de 85 km entre Charleville-Mézières et Givet, traverse le territoire communal.

La Ville de Fumay réalise au fur et à mesure des travaux son Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Depuis 2018, le Transcaille circule dans la cité de l'ardoise (investissement de la ville de Fumay pour aider les seniors à se déplacer intra-muros).

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗹

5.1.1. POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DES ÉCHANGES ENTRE LE CENTRE-VILLE ET LE QUARTIER DU CHARNOIS

Le développement historique a conduit progressivement à scinder la ville en deux parties : le centreville et le quartier du Charnois, reliés entre eux par la rue des Évignes. La requalification de cette voie fait partie des actions qui contribuent à améliorer les connexions entre le Nord et le Sud de la zone bâtie, que la Ville de Fumay se doit de pérenniser.

Des liaisons quotidiennes sont donc prévues entre le centre-ville, le quartier du Charnois et les périphéries à destination des diverses zones commerciales de la ville (magasins, banques, bureau de poste, pharmacies, hôpital, etc.) ou lors de manifestations culturelles.

Des actions en faveur des déplacements des séniors ont été entreprises en 2018 avec la mise en place du Transcaille.

5.1.2. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES DÉPLACEMENTS DOUX

- entretenir et valoriser les liaisons douces existantes aux abords du centre ancien : voie verte, ruelles,... qui constituent des itinéraires de découverte touristique de Fumay, mais également contribuent au lien social et aux liaisons inter-guartiers,
- **inciter aux déplacements doux**, particulièrement des écoliers, des collégiens et des lycéens, en leur assurant une sécurité optimale par des aménagements spécifiques,
- sécuriser les échanges doux vers les équipements collectifs structurants (ex. : complexe sportif du Bois de Ham, COSEC du quartier du Charnois, etc.), notamment par l'aménagement de pistes ou bandes cyclables, à proposer parallèlement aux itinéraires piétons.

5 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES LIÉES AUX TRANSPORTS ET AUX DÉPLACEMENTS

5.2. TRANSPORTS FLUVIAL ET FERROVIAIRE

RAPPELS CIBLÉS DU DIAGNOSTIC ...

La voie ferrée Charleville - Revin - Givet traverse le territoire parallèlement au tracé de la R.D.8051, et elle assure le transport de voyageurs et de marchandises.

Elle est l'une des plus fréquentées de Champagne-Ardenne (900 000 voyageurs/an) et elle connait également un fort trafic de fret. C'est donc un axe vital pour le département des Ardennes et pour l'économie de la vallée de la Meuse.

Concernant la gare de Fumay, elle n'est pas implantée directement dans le centre-ville mais elle est facilement accessible depuis la rue des Évignes, et propose des places de stationnement à proximité des quais. Elle est ouverte tous les jours de la semaine, sauf le samedi, et à des horaires variables.

La halte fluviale de Fumay, implantée à proximité immédiate du centre historique (quai du Port au Blé) représente une étape touristique importante, accueillant chaque année de nombreux plaisanciers en provenance de l'Europe du Nord notamment.

... ET CHOIX POLITIQUES EN DÉCOULANT 🗷

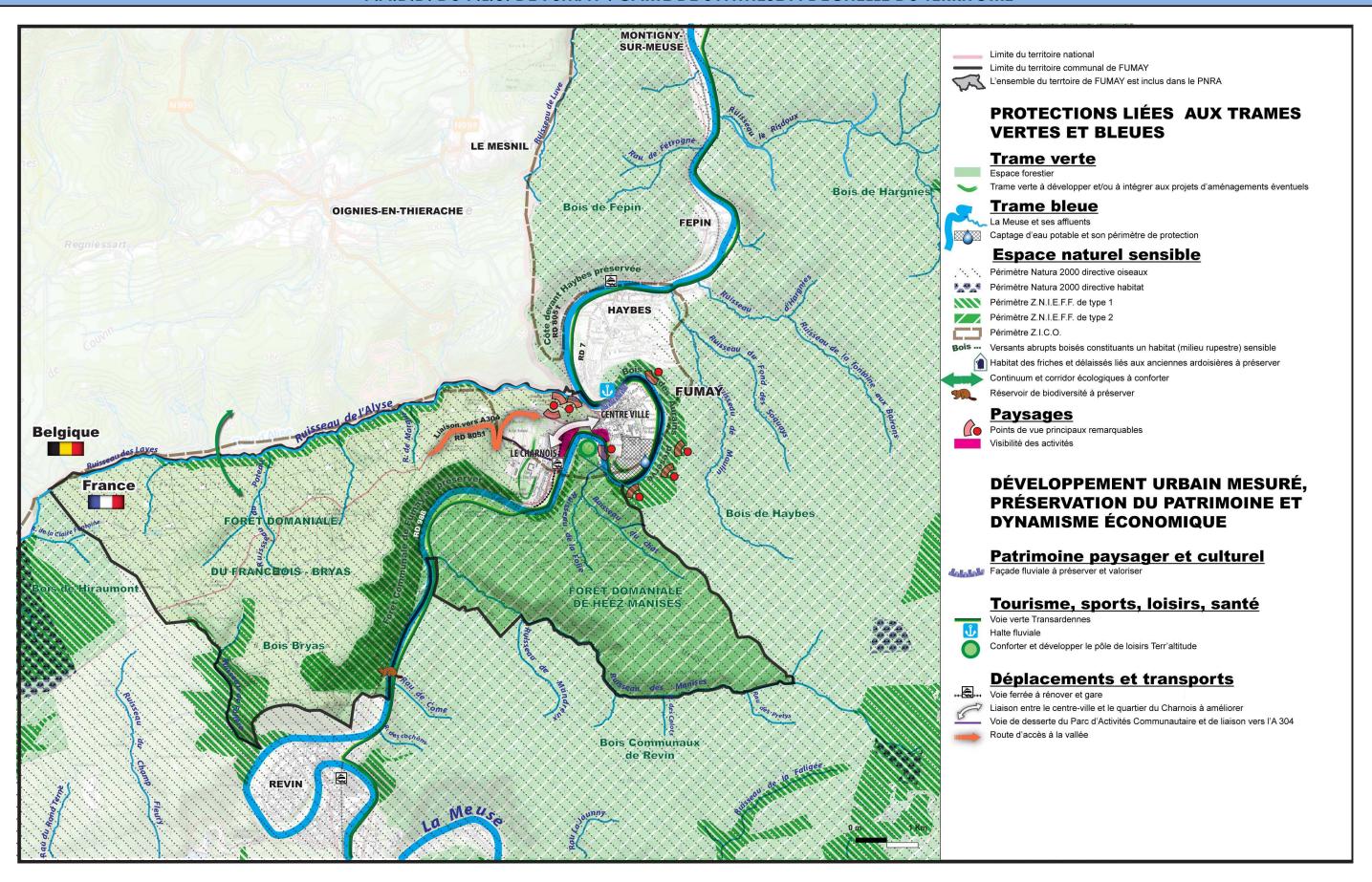
5.2.1. SOUTENIR LES DÉMARCHES EN FAVEUR DU MAINTIEN ET DU DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC FERROVIAIRE

- en veillant au maintien et à la remise en état de la ligne Charleville-Revin-Givet,
- développer les connexions entre la voie verte départementale et la gare,

5.2.2. DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL

(Orientation transversale à celles mentionnées dans les points 3.2 et 4.4)

P.A.D.D. DU P.L.U. DE FUMAY : CARTE DE SYNTHÈSE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



P.A.D.D. DU P.L.U. DE FUMAY : CARTE DE SYNTHÈSE À L'ÉCHELLE DE LA ZONE URBAINE

